

ration de la cité de Toronto, des comités unis de York et Peel pour fins judiciaires.

A la suggestion de M. Brown, il a été convenu que la discussion de ces résolutions ayant rapport à des changements constitutionnels proposés dans les relations du Haut et du Bas-Canada sera le premier ordre du jour jeudi prochain.

M. W. F. Powell présente le rapport final du comité sur l'élection de Québec.

Le comité est d'opinion qu'à la dernière élection générale, l'intimidation et la violence avaient été employées sur une grande échelle dans la cité de Québec. Des émeutes avaient eu lieu, dans lesquelles deux personnes avaient perdu la vie, ainsi que d'autres actes de violence au moyen desquels la liberté de l'élection avait été manifestement violée.

Le comité déclare en conséquence que la violence et l'intimidation employées ont été suffisantes pour gêner la liberté de l'élection, et que telle violence et intimidation, ainsi que les graves irrégularités dans l'enregistrement de votes illégaux sont de nature à rendre les comités élus; et qu'en conséquence le comité croit son devoir de déclarer que la dite élection est nulle, malgré qu'il ait été prouvé que la majorité des votes légaux a été enregistrée en faveur des membres siégeants; et en même temps votre comité déclare qu'aucune preuve n'a été apportée devant lui, de nature à démontrer que les membres siégeants aient pris part à la fraude, à la violence et aux procédés illégaux qui ont eu lieu durant l'élection.

Le comité a été d'opinion que quoique l'officier rapporteur William Smith Sewell ait pris la précaution d'assembler 500 connétables spéciaux pour maintenir la loi, et les ait payés pour leurs services, il ne paraît pas avoir mis aucun discernement dans leur organisation. La conséquence a été que cette force, numériquement puissante, a paru comparativement inutile, et que rien n'a indiqué la présence d'aucun membre des dits connétables spéciaux, à aucun des postes.

La conduite des députés officiers-rapporteurs enregistrant avec connaissance de cause les votes des mêmes personnes sous les noms différents parait de leur être attribué à une fautive interprétation de la loi, et montre au moins une ignorance dont on ne peut se rendre compte et laudem coupable. (Rires.)

Quoique la preuve soit contradictoire sur la question, de quel côté la violence est commencée, il n'a pas de doute que les plus grands excès ont été commis par le parti des républicains.

La grosse contradiction à la loi des élections que les électeurs de la cité de Québec ont permis sous approbation est, dans l'opinion de votre comité, une raison suffisante pour les défranchiser pendant la durée du présent parlement.

M. Dorion propose que l'Orateur lance son mandat pour une nouvelle élection.

M. Cartier propose l'ajournement et la considération de cette motion à une semaine, après lequel temps son bill pour la division des cités sera probablement devenu loi.

La discussion était engagée sur cette question au moment de l'envoi de ce rapport.

Norristoll, l'Égypte, le 16 avril. Ce matin, deux prisonniers sont échappés de la prison de Comté; ils ont percé un colombage de 18 pouces et un mur de pierre de deux pieds d'épaisseur. Ils ont assassiné le géolier, volé ses clefs et se sont sauvés. L'un d'eux a été vu et s'est réfugié dans un champ de blé, et l'autre a volé de cheval. Une forte récompense est offerte pour leur capture.

Nouvelle-Orléans, 14. On rapporte qu'un vaisseau de guerre doit partir d'ici sous peu pour Miramou.

DECES. A Ste. Marie, le 10 du courant, Daniel-Ciriano Thuavette, à l'âge de 47 ans et 10 mois, d'une maladie de 7 années souffrant avec toute la résignation d'un véritable chrétien.

NOTICE SPECIALE. Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer la naissance de Messire CHARLES LENOIR, fils du Seigneur de Saint-Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

Montréal, 21 décembre 1859. Cette lettre a pour but de reconnaître à Messire CHARLES LENOIR, Prétre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, un fils à trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle tels que son état de santé était regardé par tous comme désespéré. Ce que ce monsieur avait suivi cette époque des prescriptions du Dr. GLOBENSKY, dans le traitement des maladies de poitrine, bronchite, rhumes et toute espèce de toux nous dispense de tous commentaires, c'est pourquoi nous nous bornons à publier la lettre qui suit.

LA VENTE DE MEUBLES DE MENAGE, AUCOURD'HUI. MADAME VEUVE DEMERS, COIN DES RUES St. Constant et Mignonne A ÉTE REMISE.

UNE BONNE OCCASION. On a besoin D'UNE personne respectable, connaissant les langues anglaise et française, comme COMPTABLE dans un Établissement des plus prospères et que l'on peut agrandir tous les jours. Le montant requis est de \$2,000. Des références seront requises. S'adresser, par lettre, à M. M., bureau de la "Minerve", Montréal.

LA REVUE D'ECONOMIE RURALE. SOUS LA DIRECTION DE M. JACQUES VALSERRES. Avec la Collaboration de tous les Agronomes et Praticiens qui veulent concourir à cette œuvre d'intérêt public.

Tous les Jours, un livraison de 16 p. GRAND IN-8, 2 COLONNES, AVEC COUVERTURE. Pour les Annonces Spéciales.

Pastilles Pulmoniques de Bryan. Le remède le plus certain et le plus prompt qui ait été découvert pour les maladies de l'estomac et du système respiratoire, telles que la toux, la bronchite, le catarrhe, l'asthme, l'ophtalmie, la pharyngite, le larynx, le nez, les oreilles, la gorge, etc., etc.

SALON METROPOLITAIN. 138, RUE NOTRE-DAME. (Coin de la rue St. Jean-Baptiste.)

Par Autorité de Justice. SEBASTIEN VANDERMEER, le NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI prochain, sur les lieux, savoir: les Lots situés sur la rue St. Constant, à DIX heures du matin; et les Lots situés sur la rue Visitation, à MIDI, au plus offrant et dernier enchérisseur, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la COMMUNAUTÉ de biens qui a existé entre feu LOUIS DEMERS et DAME MARIE, sa femme, une curée, un harnais en briques, et deux remises en bois dessus ou en stris.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro dix, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro douze, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro treize, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro quatorze, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro quinze, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro seize, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro dix-sept, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro dix-huit, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro dix-neuf, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-et-un, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-deux, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-trois, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-quatre, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-cinq, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-six, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-sept, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-huit, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro vingt-neuf, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro trente, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro trente-et-un, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

UN LOT DE TERRE OU EMPLACEMENT connu sous le numéro trente-deux, situé sur la rue St. Constant de cette ville, entre les rues St. Catherine et Mignonne, contenant trente-huit pieds et trois pouces de front, sur cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la dite rue St. Constant, en profondeur au représentant Kelly et Lamothé, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté au terrain ci-dessus désigné, sans bâtisse.

PAR C. F. HILL. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR BENNING & BALSALOU. CHEVAUX, SLEIGNS! VOITURES, HARNAIS! ETC., ETC., ETC. Les soussignés ont reçu instruction de M. A. DUMAINE De Vendre à ses ECURIES DE LOUAGE, RUE CAMPEAU. VENDREDI, 27 AVRIL, TOUT SON FONDS DE PRIX DE CHEVAUX SLEIGNS, BUGGIES, HARNAIS SIMPLÉS DOUBLES ET TANDÉMS, SELLES, BRIDES, ROBES, &c., &c., &c. LE TOUT SANS RESERVE. Vente à DIX heures. BENNING & BALSALOU, Encanteurs.

PAR

PROPRIETAIRES DE MOULINS Manufactures, &c.

NICOLAS LACROIX, INGENIEUR ET CONSTRUCTEUR DE MOULINS, 37 Rue Notre-Dame, Montreal.

avec tous les succès qu'on pouvait désirer, et comme meunier j'ai appris assez pour me faciliter de la dépense que j'ai faite.

Les deux moulins que je tiens et qui ont été réparés et améliorés par moi marchent aujourd'hui avec la plus grande perfection possible, une mouture plus nette sans être réparée et fait d'au moins un ouvrage que les premiers jours.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les premiers moulins que j'ai placés sont les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

Les moulins à farine, les moulins à huile, les moulins à papier, les moulins à sucre, les moulins à blé, les moulins à maïs, les moulins à orge, les moulins à avoine, les moulins à seigle, les moulins à sarrasin, les moulins à lin, les moulins à chanvre, les moulins à coton, les moulins à laine, les moulins à soie.

PROVINCE DE CANADA, District d'Herbyville, Circuit de Naperville. Dans la Cour de Circuit. DANS LE COMTE DE NAPREVILLE, Lundi, le vingt-cinq jour de Novembre mil huit cent cinquante-neuf. Présent: L'Honorable Mr. le Juge Giv.

Joseph Brault, Cultivateur, ci-devant de la paroisse St. Michel Archange, et maintenant de la paroisse St. Patrick, de Sherington, comté et circuit de Naperville, district d'Herbyville. Demandeur.

EST OUVRE, par le fond de Mr. Lacroix, Avocat du demandeur, en tant qu'il appartient par le retour de Michel Lacroix, un des huissiers de la Cour Supérieure pour le District d'Herbyville, écrit sur le bref de Sommation, émané en cette cause, que le dit Défendeur n'a point de domicile en cette partie de la Province de Canada, constituant en ce district, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être publié dans la Gazette de Montréal, et deux fois en langue anglaise dans le papier-moulu appelé "The Montreal Gazette" publié dans la dite cité de Montréal, notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

M. J. A. MOUSSEAU, AVOCAT, A OUVRE BUREAU A MONTRÉAL, Rue St. Lambert, No. 7, près de chez le Dr. Nelson. M. MOUSSEAU suivra les Cours de Berthier, Sorel, Joliette et Drummondville. 12 avril - smk.

1860. LA NOUVELLE IMPORTATION DE TAPISSERIE DE J. B. ROLLAND & FILS, OFFICE EN CHOIX MAGNIQUE ET A BON MARCHÉ. No. 8, Rue St. Vincent. Montréal, 12 avril 1860.

M. COVAT, NOTAIRE, No. 29, Rue St. Vincent, No. 29. 12 avril - smk.

LES SOUSCRISSEURS se sont associés, comme Avocats et Procureurs, sous les noms de DRUMMOND & BELANGER. LOUIS T. DRUMMOND, L. BELANGER, No. 34, Petite Rue St. Jacques. Montréal, 17 Jec.

VENTE CONTINUÉE. ON continue la vente des superbes lots de la PROPRIÉTÉ LATOUR, Beaver Hall, à vendre par lots. Bon titre. Termes faciles. - Pour plan et conditions, s'adresser à D. E. & C. F. PAPINEAU, 26, Petite Rue St. Jacques. Montréal, 21 fév - k.

MANUEL PAROISSIAL, RECOMANDÉ POUR LES MISSIONS, A vendre en GROS et en DETAIL. Z. CHAPELEAU, 112, Rue Notre-Dame. VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE. Il contient les Prières ordinaires du Chrétien, les Psaumes et les Hymnes de l'Antique, les Évangiles de l'année et un Recueil de Cantiques.

MANUEL DE PIÉTÉ. A l'usage des Congrégations de la Ste-Vierge, Contenant toutes les Prières à l'usage du Chrétien, les Hymnes de l'Antique et un Recueil de Cantiques pour les Dimanches et Fêtes de l'année. MOIS DE ST. JOSEPH, (Mois de Mars) NEUVAIN A ST. FRANÇOIS-XAVIER, Ces ouvrages sont approvés. A vendre chez Z. CHAPELEAU, Libraire, 112, Rue Notre-Dame. Vis-à-vis le Palais de Justice.

Terre à vendre. A VENDRE, à des conditions favorables, UNE TERRE située dans la paroisse de St. Urs, sur la rivière Richelieu, à une distance de quatre lieues de Sorel. Cette terre a 2 arpents de front sur 30 de profondeur. Le sol en est excellent et bien engraisé. Il y a une jolie et solide habitation, avec une glacière, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, etc. établies sur des constructions et commodités. Le bétail à vapeur arde vis-à-vis la maison. Pour plus amples détails, s'adresser à ARTHUR MONDELET, 59, Petite Rue St. Jacques. 28 avril.

Lectures Gratuites. LES COURS DE LECTURES GRATUITES pour 1860, sont les auspices du Bureau des Arts et Métiers seront faits par le PROFESSEUR ROBINS, De l'École Normale McGill, SUR LE FER ET LES METAUX ALLIÉS A L'INSTITUT DES ARTISANS. LA PROCHAINE LECTURE sera faite MARDI SOIR, le 21 de FÉVRIER prochain, et la Cours sera continué chaque Mardi subséquent jusqu'à ce qu'il soit complètement achevé à HUIT heures chaque soir. Des expériences seront jointes aux lectures. Ceux qui désireraient étudier le sujet plus profondément peuvent profiter de l'ouverture de la lecture d'introduction dans une classe gratuite. M. le Professeur Robins les rendra, avec tous les jolis soir aux mêmes heures et place. Par ordre, B. CHAMBERLIN, B. C. L. Secrétaire. Montréal, 29 fév -

La seule préparation ayant des preuves et fortes et si directes qu'elle dissipe tous les doutes. Car les hommes d'Etat, les Juges, les Écrivains, les Médecins de la vieille ainsi que de la nouvelle école, lui donnent une sanction sans égale et la recommandent pour tous les cas d'apoplexie et maladie du crâne et du cerveau. Mais tous ceux qui en ont fait usage s'accusent pour certains qu'elle empêche les cheveux de grisonner et de tomber et les restaure à quelque âge que ce soit. Lisez ce qui suit: Oak Grove, S. C. 24 Juin 1859. Prof. O. J. Wood - Cher Monsieur, Votre restaurateur des cheveux devient rapidement populaire dans notre pays. J'ai en l'occasion de mettre tout préjugé de côté et de faire un essai complet de votre restaurateur de cheveux. Durant l'année 1854 j'ai eu le malheur d'être jeté de ma voiture sur un roc, près du chemin et je reçus à la tête un coup terrible produisant une irritation qui s'étendit au cerveau et à la surface extérieure de la tête et qui fit tomber tous mes cheveux. Depuis le commencement de votre restauration des cheveux, j'ai employé tous les remèdes que me suggéraient mes collègues professionnels, mais sans obtenir aucun résultat. Votre recommandation m'induisit à faire usage de votre excellent restaurateur des cheveux, et deux mois après me rendit toute l'abondance de ma chevelure, ce dont je vous remercie infiniment. Soyez assuré, monsieur, que je recommanderai votre remède à tous ceux qui s'en informèrent, en employant toute mon influence qui, sans me flatter, est assez grande. Vous pouvez publier cela si vous le jugez à propos. Tout à vous, M. J. WRIGHT, M. D. Bureau du "Jefferson" Philadelphia, Na. 12 déc. 1858 - Cher monsieur, je crois qu'il est de mon devoir de vous faire part de la grande satisfaction que j'ai éprouvée de votre usage que vous vendez. Un monsieur d'ici, un avocat, était devenu tellement chauve depuis sa première jeunesse qu'il fut obligé de porter perruque. On l'engagea à faire usage d'une bouteille de votre restaurateur des cheveux, qu'il essaye beaucoup et après en avoir pris deux ou trois bouteilles, ses cheveux poussèrent abondamment et il a actuellement une épaisse et belle chevelure. Ce monsieur se nomme Bradford et il est bien connu dans notre communauté. Plusieurs personnes peuvent certifier la vérité de ce fait que je vous rapporte, à la demande de M. Bradford. Vous pouvez vendre une quantité considérable de votre remède dans nos comtés en vous procurant: de nombreux agents. Tout à vous, THOMPSON SIBBORG, Dr. Wood - Permettez-moi de vous exprimer la reconnaissance que je vous dois pour l'excellent restaurateur de mes cheveux dans votre couleur primitive. Vers l'époque de mon arrivée aux États-Unis, ma tête grisonnait soudainement, et mes cheveux reprirent les teintes originales par l'application de votre restaurateur. Je considère ce remède comme une merveilleuse invention, aussi agréable qu'efficace. S. THALBERG. Le Restaurateur est mis en bouteilles de trois différentes dimensions, savoir: grandes, moyennes et petites; les petites contiennent 1 pinte et se vendent 1 dollar la bouteille. Le contenu des moyennes est de 20 pour tois de plus proportionnellement aux petites et se vendent deux dollars la bouteille. Les grandes contiennent 40 pour tois de plus en proportion et se vendent trois dollars. O. J. WOOD & Co., Propriétaires, 41 et Broadway et 114, Market Street, St. Louis, Missouri. A vendre chez les Droguistes et Marchands de fantaisies - 17 mars - smk.

Assurance Provinciale du Canada. CAPITAL SOUSCRIT 41,987,000. BUREAU PRINCIPAL - TORONTO. BRANCHE DU BUREAU: NO. 28, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER MONTRÉAL. ASSURANCE Maritime et contre le Feu. Président - Hon. J. Hill - Vice-Président - J. Lyard Cameron - J. Howard, Ecr. DIRECTEURS: Hon. Geo. Crawford, J. Lewis Moffat, Ecr. Hon. J. G. J. Howard, Ecr. Hon. J. H. Cameron, Hon. M. Gordon, Ecr. Hon. W. L. Murray, Ecr. Hon. J. C. Jones, Ecr. Hon. J. P. Cameron, Ecr. Directeur en chef et Assistant-Secrétaire, Secrétaire - J. S. J. Woodhouse, Crockett, Ecr. Banquiers - Toronto, Banque de la Cité de Montréal. Solliciteurs - M. Duggan et Burns. Cette Compagnie Canadienne continue d'Assurer contre le Feu des Propriétés de toute description aux taux les plus modérés. Pertes promptement réglées. C. BOLES BELL, Agent à Montréal. Montréal, 24 sept 1859. 48

S A R le Prince Consort, THE ROYAL NAVAL MILITARY, EAST INDIA LIP ASSURANCE SOCIETY. POUR L'ASSURANCE GÉNÉRALE SUR LA WATERLOO PLACE, London - S. W. DIRECTEURS: Major Général Sir Frédéric Smith, K. H., M. P., F. R. S., James Frédéric Roger Daniell, vice-président; Lieutenant Général Edward B. Wynn, C. B.; Archibald Blair, Agent, M. D.; Directeur des affaires à cheval; Wm. Child, Esq., Agent de Marine; Major Wm. Laney, des Ingénieurs Royaux; Général H. G. A. Taylor C. B., au service de la compagnie des Indes; Wm. Abraham Taylor, Ecr. Lieutenant Colonel; P. S. Solley, C. B.; Lieutenant Sir George Pollock G. C. B.; Contre-Amiral Michael G. C. B.; Contre-Amiral Sir George R. Lambert, K. C. B. BANQUIERS - MM. Coutts & Co. - 59 Strand, DOCTEURS - Robert Lee, Ecr. M. D., F. R. S., 4, Saville Row. CPENSELLS - J. Messure, Ecr. 4 Serle street, Lincoln's Inn Fields. SOLICITEURS - MM. Garrard & James, 13 Suffolk street, Pall Mall East. ACTUAIRE - John Hinton, Ecr. président de l'Institut des Actuaires. On donne des assurances sur la vie à des personnes de toutes professions et en tout dans les climats tropicaux à des conditions favorables. Les taux de primes sont basés sur des bons principes quand aux références de toute couleur, aucune charge extra pour risque d'un voyage d'Angleterre, et du Nord à l'Afrique, et un autre-cinquième des profits sont divisés parmi les assurés tous les sept ans. WILLIAM M. JAMES, Secrétaire, 13 Waterloo place, Londres. APPLICATIONS seront reçues pour des polices sur la vie de la Compagnie ci-dessus, au No. 3 Rue St. Sacrement, Montréal. J. H. DORWIN, Agent pour l'Afrique, 10 février - smk.

Compagnie Royale d'Assurance de LIVERPOOL et LONDRES. CAPITAL - DEUX MILLIONS STERLING. UN GRAND FONDS DE RESERVE. DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à assurer des Bâtiements et autres propriétés de toutes descriptions, contre pertes ou dommages par le Feu aux conditions les plus favorables. Toutes réclamations sont promptement arrangées, sans réduction ou décompte et sans en référer en Angleterre. Le capital de cette Compagnie joint à une direction judicieuse, assure la plus parfaite sécurité aux assurés. DEPARTEMENT SUR LA VIE. Les avantages suivants, parmi un grand nombre d'autres sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie. La parfaite assurance que cette Compagnie remplira les engagements faits à ceux qui ont des polices. Facilités et privilèges importants et peu ordinaires pour ceux qui assurent. Tant l'assurance de la Vie, payable annuellement ou tous les six mois, comme on le désire. Le système de moitié-crédit (halfpenny) quand on le désire, sur les assurances de £500 et au-dessous. Une haute réputation pour sa prudence et son jugement, et la considération la plus libérale de toutes questions relatives aux intérêts de l'assuré. Trente jours de grâce sont donnés pour le paiement des Primes renouvelées et les Polices ne seront pas annulées si l'assuré, en 1852, se montait à £2 par an, sur la somme assurée, étant subvenu les ages des 20, 49 et 80 par cent sur le premium. Prochaine division des profits en 1860. Tous les honoraires de Médecins, payés par la Compagnie. On ne charge pas pour les accens ou les polices. Références Médicales - W. E. SCOTT, M. D. H. L. ROUTH, Agent. Montréal, 31 mars.

Compagnie Royale d'Assurance de LIVERPOOL et LONDRES. CAPITAL - DEUX MILLIONS STERLING. UN GRAND FONDS DE RESERVE. DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à assurer des Bâtiements et autres propriétés de toutes descriptions, contre pertes ou dommages par le Feu aux conditions les plus favorables. Toutes réclamations sont promptement arrangées, sans réduction ou décompte et sans en référer en Angleterre. Le capital de cette Compagnie joint à une direction judicieuse, assure la plus parfaite sécurité aux assurés. DEPARTEMENT SUR LA VIE. Les avantages suivants, parmi un grand nombre d'autres sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie. La parfaite assurance que cette Compagnie remplira les engagements faits à ceux qui ont des polices. Facilités et privilèges importants et peu ordinaires pour ceux qui assurent. Tant l'assurance de la Vie, payable annuellement ou tous les six mois, comme on le désire. Le système de moitié-crédit (halfpenny) quand on le désire, sur les assurances de £500 et au-dessous. Une haute réputation pour sa prudence et son jugement, et la considération la plus libérale de toutes questions relatives aux intérêts de l'assuré. Trente jours de grâce sont donnés pour le paiement des Primes renouvelées et les Polices ne seront pas annulées si l'assuré, en 1852, se montait à £2 par an, sur la somme assurée, étant subvenu les ages des 20, 49 et 80 par cent sur le premium. Prochaine division des profits en 1860. Tous les honoraires de Médecins, payés par la Compagnie. On ne charge pas pour les accens ou les polices. Références Médicales - W. E. SCOTT, M. D. H. L. ROUTH, Agent. Montréal, 31 mars.

Compagnie Royale d'Assurance de LIVERPOOL et LONDRES. CAPITAL - DEUX MILLIONS STERLING. UN GRAND FONDS DE RESERVE. DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à assurer des Bâtiements et autres propriétés de toutes descriptions, contre pertes ou dommages par le Feu aux conditions les plus favorables. Toutes réclamations sont promptement arrangées, sans réduction ou décompte et sans en référer en Angleterre. Le capital de cette Compagnie joint à une direction judicieuse, assure la plus parfaite sécurité aux assurés. DEPARTEMENT SUR LA VIE. Les avantages suivants, parmi un grand nombre d'autres sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie. La parfaite assurance que cette Compagnie remplira les engagements faits à ceux qui ont des polices. Facilités et privilèges importants et peu ordinaires pour ceux qui assurent. Tant l'assurance de la Vie, payable annuellement ou tous les six mois, comme on le désire. Le système de moitié-crédit (halfpenny) quand on le désire, sur les assurances de £500 et au-dessous. Une haute réputation pour sa prudence et son jugement, et la considération la plus libérale de toutes questions relatives aux intérêts de l'assuré. Trente jours de grâce sont donnés pour le paiement des Primes renouvelées et les Polices ne seront pas annulées si l'assuré, en 1852, se montait à £2 par an, sur la somme assurée, étant subvenu les ages des 20, 49 et 80 par cent sur le premium. Prochaine division des profits en 1860. Tous les honoraires de Médecins, payés par la Compagnie. On ne charge pas pour les accens ou les polices. Références Médicales - W. E. SCOTT, M. D. H. L. ROUTH, Agent. Montréal, 31 mars.

Compagnie Royale d'Assurance de LIVERPOOL et LONDRES. CAPITAL - DEUX MILLIONS STERLING. UN GRAND FONDS DE RESERVE. DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à assurer des Bâtiements et autres propriétés de toutes descriptions, contre pertes ou dommages par le Feu aux conditions les plus favorables. Toutes réclamations sont promptement arrangées, sans réduction ou décompte et sans en référer en Angleterre. Le capital de cette Compagnie joint à une direction judicieuse, assure la plus parfaite sécurité aux assurés. DEPARTEMENT SUR LA VIE. Les avantages suivants, parmi un grand nombre d'autres sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie. La parfaite assurance que cette Compagnie remplira les engagements faits à ceux qui ont des polices. Facilités et privilèges importants et peu ordinaires pour ceux qui assurent. Tant l'assurance de la Vie, payable annuellement ou tous les six mois, comme on le désire. Le système de moitié-crédit (halfpenny) quand on le désire, sur les assurances de £500 et au-dessous. Une haute réputation pour sa prudence et son jugement, et la considération la plus libérale de toutes questions relatives aux intérêts de l'assuré. Trente jours de grâce sont donnés pour le paiement des Primes renouvelées et les Polices ne seront pas annulées si l'assuré, en 1852, se montait à £2 par an, sur la somme assurée, étant subvenu les ages des 20, 49 et 80 par cent sur le premium. Prochaine division des profits en 1860. Tous les honoraires de Médecins, payés par la Compagnie. On ne charge pas pour les accens ou les polices. Références Médicales - W. E. SCOTT, M. D. H. L. ROUTH, Agent. Montréal, 31 mars.

Compagnie Royale d'Assurance de LIVERPOOL et LONDRES. CAPITAL - DEUX MILLIONS STERLING. UN GRAND FONDS DE RESERVE. DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à assurer des Bâtiements et autres propriétés de toutes descriptions, contre pertes ou dommages par le Feu aux conditions les plus favorables. Toutes réclamations sont promptement arrangées, sans réduction ou décompte et sans en référer en Angleterre. Le capital de cette Compagnie joint à une direction judicieuse, assure la plus parfaite sécurité aux assurés. DEPARTEMENT SUR LA VIE. Les avantages suivants, parmi un grand nombre d'autres sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie. La parfaite assurance que cette Compagnie remplira les engagements faits à ceux qui ont des polices. Facilités et privilèges importants et peu ordinaires pour ceux qui assurent. Tant l'assurance de la Vie, payable annuellement